

RAPPORT

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/07/03/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire.

20-36424-DEJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille est à l'initiative du Projet Educatif de Territoire (PEDT) dans le cadre d'un partenariat qui associe l'Etat, l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales. Ce PEDT a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2019.

Le Projet Educatif de Territoire est conçu dans l'intérêt de l'enfant et vise à favoriser la construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Pour répondre aux enjeux éducatifs définis, la Ville de Marseille souhaite procéder au lancement de divers ateliers autour de plusieurs axes thématiques

Ces ateliers ont vocation à :

- identifier les enjeux éducatifs dans divers domaines comme la Culture, le Sport, la Citoyenneté et l'écocitoyenneté, la Santé.

- décliner ensuite des propositions d'actions,

- définir les outils de suivi et d'évaluation,

en vue de l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire concerté.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe de lancement de divers groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau PEDT.

ARTICLE 2 Ces groupes de travail seront placés sous la direction de Madame l'Adjointe au Maire, en charge de l'Education populaire, en lien avec les élus associés. Ils réuniront :

- les partenaires institutionnels : l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS),

- des représentants d'associations de parents d'élèves,

- les fédérations d'éducation populaire et les partenaires associatifs,

- des membres des services de la Direction Education Jeunesse et d'autres services municipaux,

- définir les outils de suivi et d'évaluation,

- des experts qualifiés.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire.

20-36424-DEJ

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'Education populaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille est à l'initiative du Projet Educatif de Territoire (PEDT) dans le cadre d'un partenariat qui associe l'Etat, l'Education nationale et la Caisse d'Allocations Familiales. Ce PEDT a été approuvé par délibération n°19/0644/ECSS du Conseil Municipal du 17 juin 2019.

Le Projet Educatif de Territoire est conçu dans l'intérêt de l'enfant et vise à favoriser la construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

A ce titre, sa vocation vise à :

- fédérer l'ensemble de la communauté éducative au travers d'une démarche concertée,
- faciliter la construction d'une offre coordonnée d'activités,
- maintenir la mobilisation des partenaires institutionnels signataires du PEDT,
- impulser une dynamique éducative collaborative au sein des diverses Directions et Services de la Ville.

Aussi, pour répondre aux enjeux éducatifs définis, la Ville de Marseille souhaite procéder au lancement de divers ateliers autour de plusieurs axes thématiques en associant dans cette démarche collaborative et transversale :

- d'une part, les élus en relation avec les thèmes abordés,
- d'autre part, tous les représentants de la communauté éducative.

Ces ateliers ont vocation à :

- identifier les enjeux éducatifs dans divers domaines comme la Culture, le Sport, la Citoyenneté et l'écocitoyenneté, la Santé. D'autres thèmes pourront également intégrer cette démarche, en particulier ceux qui relèvent d'une évolution du contexte social ou des dernières avancées éducatives, susceptibles d'impacter le développement et la réussite éducative de l'enfant.

- décliner ensuite des propositions d'actions,

- définir les outils de suivi et d'évaluation,

en vue de l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire concerté.

A l'occasion de l'ensemble de ces travaux, une attention particulière sera portée à la réalité sociale et aux spécificités du territoire, pour une prise en compte différenciée et adaptée aux besoins des enfants.

Ainsi, tant l'expertise des divers services dans leur domaine de compétence que les réflexions et propositions des représentants de la communauté éducative, contribueront à enrichir la démarche éducative engagée au bénéfice des enfants marseillais.

Enfin, cette volonté de la Ville de Marseille de porter une ambition éducative de qualité se déclinera dans l'ensemble des dispositifs périscolaires ainsi que dans tous les documents contractuels qui en découlent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°19/0644/ECSS DU 17 JUIN 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe de lancement de divers groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau PEDT.

ARTICLE 2 Ces groupes de travail seront placés sous la direction de Madame l'Adjointe au Maire, en charge de l'Education populaire, en lien avec les élus associés. Ils réuniront :

- les partenaires institutionnels : l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS),
- des représentants d'associations de parents d'élèves,
- les fédérations d'éducation populaire et les partenaires associatifs,
- des membres des services de la Direction Education Jeunesse et d'autres services municipaux,
- des experts qualifiés.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'EDUCATION POPULAIRE
Signé : Marie BATOUX**